

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

DIRECTION GÉNÉRALE X

Presse et Information

LA COMMUNAUTÉ FACE À LA CNUCED III:Chiffres et arguments1. LE CONTEXTE MONDIAL

Entre 1960 et 1970, les exportations totales des pays en voie de développement ont plus que doublé, passant de 27,3 milliards de dollars à 55 milliards de dollars.

a) Origine des exportations

Entre 1960 et 1968, les taux les plus faibles d'expansion des exportations ont été enregistrés en Amérique latine (4,5 %), dans les autres pays d'Amérique (3,1 %) et en Asie du Sud et de l'Est (5,0 %); les taux les plus forts ont été enregistrés en Afrique (7,8 %) et au Moyen-Orient (9,4 %). En 1969 et 1970, ces tendances se sont modifiées du fait d'une expansion vigoureuse des exportations de l'Asie, d'un redressement des exportations de l'Amérique latine et d'une moindre accélération des exportations de l'Afrique.

Sur l'ensemble de la période 1960/70, la valeur (en %) des exportations des différentes régions moins développées par rapport aux exportations mondiales a évolué de la façon suivante:

	<u>1960</u>	<u>1970</u>
Amérique latine	6,7	4,8
Asie du Sud et de l'Est	6,0	4,5
Afrique	4,2	4,1
Moyen-Orient	3,3	3,2
Total	<u>21,3</u>	<u>17,6</u>

.../...

b) Destination des exportations

Les pays développés à économie de marché absorbent près des trois quarts (73,8 % en 1970) des exportations totales des pays en voie de développement et leur pourcentage est en hausse (72,2 % en 1960). La CEE est la première zone d'exportations des pays en voie de développement et la zone la plus dynamique après le Japon et les pays de l'Est. Les zones les moins dynamiques ont été l'AELE et l'Amérique du Nord.

La CEE a amélioré sa part dans les exportations de toutes les régions moins développées sauf dans celles en provenance de l'Asie de l'Ouest et de celles de l'Asie du Sud et de l'Est, celles-ci étant pourtant situées à un niveau déjà très faible en 1960. Une évolution inverse s'est produite aux Etats-Unis où la part des exportations des pays d'Amérique latine et d'Afrique a nettement diminué tandis que celle des exportations d'Asie du Sud et de l'Est augmentait entre 1960 et 1970.

c) Structure des exportations

Entre 1960 et 1969, les exportations des pays en voie de développement qui ont le plus augmenté sont celles de produits manufacturés, de métaux non ferreux et de combustibles. Par contre, les exportations de produits alimentaires et surtout de matières brutes (agricoles et minérales) n'ont connu qu'une faible expansion.

Entre 1960 et 1969, la structure des exportations totales des pays en voie de développement s'est modifiée de la façon suivante:

	<u>1960</u>	<u>1969</u>
Produits alimentaires, boissons et tabacs	29,6	23,7
Matières brutes, graisses et huiles	27,9	19,5
Combustibles	27,9	32,7
Métaux non ferreux	4,9	6,9
Articles manufacturés	9,3	16,8
Total	<u>100,0</u>	<u>100,0</u>

Les pays ou régions qui ont le plus contribué à l'augmentation des exportations de produits manufacturés des pays en voie de développement sont l'Amérique du Nord, la CEE, le Japon et les pays de l'Est. La CEE tient la tête, avec le Japon, pour le dynamisme de ses importations de combustibles et de métaux non ferreux en provenance des pays en voie de développement.

Evolution du commerce extérieur par régions, 1960-1971
(Taux annuels de variation, pourcentages) (a)

	Exportations				Importations (c.a.f.) (b)			
	1960-68 Moyenne	1969	1970	1971	1960-68 Moyenne	1969	1970	1971
Etats-Unis	6,6	10,4	13,8	2	10,7	8,8	10,9	10
Canada	10,7	9,6	17,4	10	9,2	14,9	1,3	15
Japon	15,6	23,3	20,8	25	14,2	15,7	25,6	8
<u>Communauté économique européenne</u>	10,1	18,1	16,9	(14)	9,7	22,2	17,0	(12)
dont: Allemagne, R.F.	10,2	17,0	17,7	14	9,0	23,7	19,6	17
France	8,0	18,2	19,4	15	10,5	24,4	9,9	11
Italie	13,7	15,1	12,5	15	10,2	21,4	20,3	10
<u>Association européenne de libre échange</u>	6,7	15,2	12,9	(12)	6,2	10,7	17,1	(9)
dont: Royaume-Uni (c)	4,7	14,2	10,5	15	4,6	4,9	10,9	11
Suède	8,5	15,3	19,2	(10)	7,3	15,2	18,7	(11)
Suisse	9,9	15,5	10,6	12	9,2	17,1	22,8	11
<u>Ensemble des régions industrielles</u>	8,9	15,6	15,9	(11)	9,5	15,6	15,6	(11)
Australie, Nouvelle Zé- lande et Afrique du Sud	6,4	13,9	7,1	(8)	5,9	8,3	16,2	(9)
<u>Total des régions dé- veloppées</u>	8,8	15,5	15,5	(11)	9,3	15,3	15,6	(10)
<u>Total des régions en voie de développement</u>	6,4	11,9	11,6	(9)	5,8	9,6	11,4	(11)
<u>Conseil d'aide écono- mique mutuelle</u>	7,4	10,4	11,2	(8)	7,5	10,2	14,4	(7)
TOTAL MONDIAL	8,3	14,3	14,4	(10)	8,4	13,7	14,7	(10)

- (a) Calculés à partir des valeurs en dollars aux taux de change courants.
- (b) F.o.b. pour les Etats-Unis, le Canada, l'Australie et l'Afrique du Sud.
- (c) A l'exclusion des achats d'avions militaires aux Etats-Unis.

Note: Les chiffres de 1971 sont arrondis. Les chiffres entre parenthèses sont des estimations établis à partir de données incomplètes. Ceux relatifs aux régions en voie de développement et au Conseil d'aide économique mutuelle sont des ordres de grandeur approximatifs. Le total mondial comporte une marge d'incertitude pouvant atteindre un pour cent dans chaque sens.

Sources: OCDE, Principaux indicateurs économiques; FMI, International Financial Statistics, février 1972 et statistiques nationales.

2. LE ROLE DE LA COMMUNAUTE

Il est important de rappeler que la Communauté européenne est le principal importateur mondial de produits de base et que son commerce avec les pays en voie de développement est caractérisé par un déficit extrêmement élevé et sans cesse croissant. Ce déficit apporte une importante contribution au progrès des pays en voie de développement, en ce sens qu'il leur permet de maintenir à un niveau élevé leurs importations en provenance des pays à l'égard desquels leur balance commerciale est déficitaire.

Depuis 1958, la CEE n'a cessé d'accroître de façon substantielle ses importations en provenance de l'ensemble des pays en voie de développement: de 6.824 millions de dollars en 1958, elles sont passées à 14.222 millions de dollars en 1969, ce qui représente une progression de 7,1 % l'an. Les exportations de la CEE vers les pays en voie de développement se sont accrues d'une façon beaucoup moins rapide, passant de 6,125 millions de dollars à 10.217 millions de dollars, ce qui correspond à une progression de 4,5 % de l'an. C'est ainsi que la balance commerciale (FOB-FOB) de la Communauté avec les pays en voie de développement a été constamment déficitaire depuis 1962, le déficit cumulé pour la période 1958-1969 atteignant un total de 9,6 milliards de dollars.

Cette contribution aussi élevée de la CEE au développement des échanges extérieurs du tiers-monde a sans doute été favorisée par le progrès de l'intégration européenne et par l'expansion économique due à la suppression des droits de douane intérieurs, à une plus grande liberté de circulation des facteurs de production, à la combinaison la meilleure de ces facteurs dans les investissements les plus appropriés. L'adhésion à la CEE de quatre nouveaux Etats membres donnera une nouvelle impulsion à cette évolution.

Les importations de la Communauté en provenance des pays en voie de développement ont donc augmenté de 136 % entre 1958 et 1970, cependant que les exportations communautaires à destination de ces pays augmentaient seulement de 86 %. Toutefois, avec 35,3 % des importations communautaires totales en 1970, les pays en voie de développement ont trouvé dans la Communauté leur premier débouché mondial.

.../...

Commerce global avec les pays en voie de développement (en 1.000 \$)

	C.E.E.		ROYAUME-UNI		U.S.A.		JAPON		U.R.S.S.	
	1960	1969	1960	1969	1960	1969	1964	1969	1960	1969
Impor- tations	7.573.379	14.223.890	4.068.199	5.000.724	5.937.580	9.361.227	3.164.362	6.215.296	629.444	1.049.700
Expor- tations	6.735.178	10.217.566	3.288.721	3.951.157	6.501.752	10.447.717	2.979.612	6.786.032	366.409	1.056.351

3. LA CONTRIBUTION COMMUNAUTAIRE AU DEVELOPPEMENT

La Communauté européenne se présente à Santiago avec un bilan largement positif en ce qui concerne l'aide au développement.

Elle a à son actif, en premier lieu, les nombreuses actions entreprises en faveur du tiers-monde dans le domaine de la politique commerciale. Dans les grandes négociations tarifaires internationales, le souci constamment répété de la Communauté a été de ne rien négliger dans ces négociations pour réduire les obstacles aux exportations des pays en voie de développement. Pour rencontrer les désirs exprimés par ces pays durant les négociations Kennedy, la Communauté a mis en application le 1er juillet 1968, de façon anticipée et sans échelonnement, la totalité des réductions tarifaires consenties pour un nombre important de produits intéressant particulièrement le tiers-monde. D'autres mesures tarifaires ont été prises par la Communauté dans certains secteurs de l'industrie textile ainsi qu'en matière d'importation de produits de l'artisanat. Par la suite, la Communauté a encore pris des mesures d'accélération

- en 1970 pour 24 positions tarifaires, en particulier des textiles,
- en 1971 pour 16 positions intéressant particulièrement les pays d'Amérique latine.

Pour ce qui est des suspensions temporaires de droits, la Communauté a décidé de telles mesures dès 1963 pour le thé, le maté, les bois tropicaux et pour une série de produits divers dont les noix de cajou, la gomme et certaines épices. Chaque année, la Communauté a enrichi le nombre de ces suspensions, totales ou partielles.

Des actions de politique commerciale ont été réalisées sur le plan communautaire dans le cadre d'accords commerciaux négociés par la Communauté avec les pays en voie de développement, concernant notamment certains secteurs de l'industrie textile. Des mesures ont également été prises en matière d'importation de produits de l'artisanat. Enfin, des accords non préférentiels ont été conclus avec le Liban, la Yougoslavie, l'Iran et l'Argentine.

La Communauté européenne a participé activement aux actions entreprises en vue de la mise en oeuvre des recommandations des Nations Unies dans le domaine de la stabilisation des prix de produits de base. Cette action s'est exercée aux différents stades de l'étude et de la préparation de ces accords (c'est le cas du thé actuellement), de leur négociation (conférences sur le cacao), de leur gestion et de leur renouvellement (cas du café et de l'étain).

Le rôle de la CEE a été décisif dans la genèse des préférences généralisées en faveur des produits semi-finis et des articles manufacturés des pays en voie de développement. La Communauté européenne a mis en application son système généralisé de préférences dès le 1er juillet 1971.

L'Association entre la CEE et les Etats africains et malgache - instrument d'un authentique partnership dans la coopération au développement - a prouvé qu'elle était un cadre efficace pour le progrès économique des pays associés.

L'attachement dont ces pays ont fait preuve à l'égard du régime d'association témoigne de l'excellence de cette formule qui allie les avantages du multilatéralisme à ceux de la coopération institutionnalisée et du régionalisme, qui a incité d'autres pays africains à rechercher la conclusion d'accords particuliers avec la Communauté et qui, en somme, constitue dans le monde d'aujourd'hui la solution la plus moderne et la plus cohérente des problèmes posés par la coopération au développement.

La CEE a également établi les liens de coopération avec des pays en voie de développement situés dans le bassin de la Méditerranée, qui constitue l'un des lieux où l'action de l'Europe en faveur de la paix pourrait être la plus déterminante. La CEE s'insère dans cette mer et garde avec les pays méditerranéens des affinités de civilisation résultant de siècles d'influence réciproque. Elle représente 45 % des débouchés extérieurs des pays riverains de la Méditerranée, qui est traditionnellement le foyer d'un commerce très intense.

Commerce global avec les pays en voie de développement (en 1.000 \$)

	C.E.E.		ROYAUME-UNI		U.S.A.		JAPON		U.R.S.S.	
	1960	1969	1960	1969	1960	1969	1964	1969	1960	1969
Impor- tations	7.573.379	14.223.890	4.068.199	5.000.724	5.937.580	9.361.227	3.164.362	6.215.296	629.444	1.049.700
Expor- tations	6.535.178	10.217.566	3.288.721	3.951.157	6.501.752	10.447.717	2.979.612	6.786.032	366.409	1.056.351

Par ailleurs, la Communauté européenne et ses Etats membres sont engagés depuis 1968 dans d'importants programmes d'aide alimentaire en céréales et en produits laitiers. Une trentaine de pays en voie de développement et quatre organismes internationaux ont bénéficié de cette aide.

Versements publics bilatéraux et multilatéraux (nets) aux P.V.D.
les moins avancés identifiés par le C.P.D.

	Moyennes annuelles 1960-67		Moyennes annuelles 1968-70	
	Montants (mio.de \$)	en % (1)	Montants (mio.de \$)	en % (1)
A. Flux bilatéraux				
I. CEE: Belgique	10,9	14,0	18,5	22,0
Allemagne	23,4	6,0	35,2	6,9
France	27,1	3,4	59,7	7,0
Italie	15,3	18,7	25,2	22,6
Pays-Bas	0,2	0,5	1,2	0,1
Total CEE	76,9	5,7	139,8	8,2
II. Candidats: Royaume Uni	77,7	19,0	51,6	13,5
Danemark	0,3	0,7	5,2	18,2
Norvège	0,6	21,4	1,9	13,8
III. CEE à Dix	155,5	8,8	198,5	9,7
IV. Autres donateurs: Etats-Unis	145,3	4,4	101,7	3,4
Japon	2,2	1,4	4,7	0,0
V. Total bilatéral	309,5	5,7	334,1	5,2
B. Flux multilatéraux				
I. Groupe de la Banque Mon- diale	14,9	3,9	43,2	8,0
II. Banques régionales	- 3,2	-	- 2,7	-
III. Agences des Nations Unies	17,8	9,4	43,7	12,4
IV. CEE	21,0	31,5	39,3	21,4
V. Total multilatéral	50,5	8,0	123,5	10,3
C. Total général	360,0	6,8	457,6	6,0

(1) En pourcentage des versements publics à l'ensemble des P.V.D.

.../...

Effort financier global prévu par le Traité de Rome et les
Conventions de Yaoundé I et II

Ventilation par groupes de bénéficiaires et par
types de financement

en millions d'u.c.

Bénéficiaires	Traité de Rome (1 ^e FED)	Convention de Yaoundé I					Convention de Yaoundé II				
		2ème FED			B.E.I.	Total	3ème FED			B.E.I.	Total
		Dons (1)	Dons	Prêts spéc.	Total		Prêts norm.	Dons	Prêts spéc.	Total	
EAMA	620	46	666	64	730	748	80	828	90	918
PTOM/DOM	60	4	64	6	70	62	10	72	10	82
<u>dont:</u>											
PTOM/DOM français	30	2	32	3	35	30	6	36	5	41
PTOM néerl.	30	2	32	3	35	32	4	36	5	41
TOTAL	581,25	680	50	730	70	800	810	90	900	100	1.000

Pays en voie de développement identifiés par le Comité de la Planification du Développement comme "noyau dur" des pays en voie de développement les moins avancés

AFRIQUE

Pays associés au titre de la Convention de Yaoundé

- Burundi
- Dahomey
- Haute-Volta
- Mali
- Niger
- Rwanda
- Somalie
- Tchad

Pays associés au titre de l'Accord d'Arusha

- Ouganda
- Tanzanie

Pays "associables" du Commonwealth

- Botswana
- Lesotho
- Malawi

Autres pays

- Ethiopie
- Guinée
- Soudan

ASIE ET MOYEN-ORIENT

- Afghanistan
- Bhoutan
- Laos
- Maldives
- Nepal
- Samoa Occ. (1)
- Sikkim
- Yemen

AMERIQUE LATINE

- Haïti

.../...

(1) pays "associable du Commonwealth"

Apport net de ressources d'organismes d'aide multilatérale (a)
à des pays bénéficiaires d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine
1961-1970

(montant net des décaissements, en millions de dollars)

	Moyenne annuelle	Moyenne annuelle	1968	1969	1970(b)
	1961-1965	1966-1970			
Banque africaine de développement(c)	- 16	- 8	- 10	- 8	- 8
Banque asiatique de développement(d)	-	- 26	- 29	- 24	- 15
Fonds européen de développement	66	115	110	117	130
Banque européenne d'investisse- ment (d)	-	7	5	11	10
BIRD	241	228	171	215	347
Association internationale de développement	67	236	189	234	151
Société financière internationale	9	25	20	47	54
Banque interaméricaine de développement (e)	3	91	19	160	160
Institutions des Nations Unies	169	300	314	326	350
TOTAL	539	968	789	1.079	1.178

Sources: Centre de la planification, des projections et des politiques relatives au développement, du Secrétariat des Nations Unies, d'après le document de l'OCDE intitulé Répartition géographique des ressources financières mises à la disposition des pays moins développés, 1960-1964, et une publication analogue pour 1965 (Paris, 1966 et 1967); voir aussi les rapports des organismes d'aide multilatérale.

- (a) Dons et prêts, moins les souscriptions et contributions (qu'ils aient été ou non consentis dans la monnaie du pays bénéficiaire) et, le cas échéant, participations et remboursements. Les données tiennent compte aussi des variations des avoirs des pays en voie de développement en fonds consolidés de la BIRD et de la BID. Les chiffres négatifs indiquent que les souscriptions, contributions et participations ont dépassé les décaissements, déduction faite des remboursements.
- (b) Chiffres provisoires.
- (c) Les transactions ont commencé en 1964.
- (d) Les transactions ont commencé en 1966.
- (e) Les versements du Social Progress Trust Fund sont considérés comme une assistance bilatérale des Etats-Unis.

.../...

Part de l'aide publique au développement
(en % du produit national brut)

	Belgique	R.F.A.	France	Italie	Pays-Bas	C.E.E.	G.B.	U.S.A.
1960	0,88	0,49	1,38	0,30	0,31	1,08	0,56	0,45
1969	0,52	0,35	0,69	0,17	0,55	0,53	0,39	0,35
1970	0,48	0,32	0,65	0,16	0,63	0,42	0,37	0,31

Pour apprécier dans quelle mesure les ressources financières transférées aux pays en voie de développement compensent les deux composantes essentielles de leur déficit courant (déficit commercial global et transfert des revenus du capital), il faut, au préalable, déduire des flux privés les bénéfiques réinvestis qui ne constituent pas de recettes pour la balance des capitaux des pays en voie de développement.

On obtient alors (en millions de \$):

- Apports nets de ressources financières aux pays en voie de développement

	<u>1968</u>	<u>1969</u>
Flux publics	7.050	7.192
Flux privés	4.784	4.858
Total (arrondi)	<u>11.800</u>	<u>12.000</u>

- Déficit courant des pays en voie de développement (composantes principales)

	<u>1968</u>	<u>1969</u>
Balance commerciale (Import. CIF - Export. FOB)	- 5.100	- 5.800
Revenus du capital	- 6.500	- 6.800
	<u>- 11.600</u>	<u>- 12.600</u>

On constate que les apports nets de capitaux aux pays en voie de développement compensent à peine les éléments essentiels du solde négatif de leur balance courante.

.../...

5. LES PROBLEMES STRUCTURELS

Les produits alimentaires (café, sucre, oléagineux, etc. ...) et les produits agricoles industriels (coton, caoutchouc, etc. ...) sont exportés par un très grand nombre de pays en voie de développement, parfois très dépendants d'un seul ou de deux de ces produits. Ils représentent un peu moins du tiers des exportations totales des pays en voie de développement et cette part a tendance à diminuer. En effet, la valeur des exportations des pays en voie de développement dans ce secteur a augmenté à un rythme lent au cours des quinze dernières années (2,5 % entre 1955 et 1967 pour les produits alimentaires, boissons et tabacs) ou même négatif (- 0,6 % pour les matières premières d'origine agricole). Cette évolution peu satisfaisante est due généralement à plusieurs causes: saturation de la demande dans les pays développés, désordre sur les marchés mondiaux où règnent les fluctuations des cours, concurrence des produits homologues, synthétiques ou de substitution, obstacles à l'importation, mesures de soutien de l'agriculture des pays développés, etc. ...

Première importatrice mondiale de produits de base en provenance des pays en voie de développement, la CEE a contribué plus que toute autre zone des pays développés à la formation des recettes résultant de l'exportation de ces produits. Cette contribution a été particulièrement importante dans le secteur des hydrocarbures et des métaux non ferreux.

C'est dans ce domaine essentiellement qu'il faudrait dégager rapidement des solutions qui permettent aux pays en voie de développement d'améliorer leurs recettes d'exportation. Les solutions à rechercher doivent être réalistes et équilibrées. Elles doivent surtout être conçues pour les seuls pays en développement. Leur gestation et leur mise en oeuvre exigent un renforcement de la coopération internationale au développement.

L'expérience a démontré que les mesures fragmentaires ou isolées, prises souvent sous la pression des événements, ne sont nullement

.../...

de nature à améliorer la position des pays en voie de développement producteurs de produits primaires. Le problème est trop vaste et une approche globale est nécessaire.

Il s'agit fondamentalement de diversifier l'économie des pays en voie de développement tributaires des exportations de produits de base pour leur permettre d'être moins dépendants des fluctuations des cours et de la pression des termes de l'échange.

Il s'agit ensuite, pour les produits agricoles homologues et concurrents, de rendre plus ordonnés les marchés internationaux où l'efficacité des producteurs développés - généralement soutenus par leurs pouvoirs publics - s'exerce au détriment de leurs concurrents des pays en voie de développement. Pour les produits tropicaux et les matières premières industrielles, les marchés ont besoin d'être organisés pour stimuler la coopération entre producteurs, exportateurs et consommateurs, pour réduire les mouvements spéculatifs, pour améliorer la compétition des produits naturels et, dans certains cas, pour éviter les effets négatifs de l'écoulement des stocks de réserve.

Là où c'est approprié, il faudrait organiser l'économie des produits cas par cas. C'est surtout dans le cadre de l'aménagement de l'économie de chaque produit au départ et de groupes de produits par la suite que l'on pourrait s'attaquer aux problèmes importants comme celui des ajustements de la production, des obstacles au commerce, de la politique des prix, de l'expansion de la consommation. En dehors de l'aménagement concerté et coordonné de l'économie des produits, il serait difficile, voire illusoire, de tenter de résoudre les problèmes fondamentaux qui sont, par essence même, ceux posés à long terme.

.../...

Pour résoudre les problèmes structurels à long terme, les propositions les plus audacieuses ont été formulées. A titre d'exemple, voici celle tirée du livre intitulé "André Philip par lui-même, ou les voies de la liberté":

"Les pays en voie de développement vont redevenir exportateurs pour un certain nombre de produits qu'ils ne vendaient pas jusqu'ici. Avec deux ou trois récoltes par an, nous allons les voir réapparaître sur le marché mondial pour un grand nombre de céréales, réapparaître comme concurrents des producteurs des pays avancés industriellement, et des concurrents valables. Et nous allons nous heurter à la résistance, on s'y heurte dès maintenant, des producteurs traditionnels des pays industrialisés qui veulent maintenir des restrictions quantitatives, des droits de douane pour empêcher l'arrivée sur leur marché de produits exportables venant des pays en voie de développement produits dans de meilleures conditions que les leurs, avec des prix de revient plus faibles, parfaitement compétitifs sur le marché. C'est un problème qu'il faut regarder en face parce qu'il est important à la fois par les possibilités qui s'ouvrent et par le danger d'une réaction hostile. Danger d'une réaction hostile car on ne peut plus raisonner comme au XIXe siècle: laissons circuler les marchandises; laissons les producteurs s'adapter. Ce sont les petits paysans de chez nous, les petits industriels, les ouvriers qui protestent qui n'accepteront pas les souffrances de la période intermédiaire, si elle se fait rapidement. Autrement dit, on ne peut pas improviser en la matière. Il convient d'élaborer un programme général de transformation des structures, poursuivi sur une longue période, avec des compensations financières. Par exemple, il est nécessaire d'abandonner la culture de la betterave dans les pays de la Communauté européenne car il s'agit d'une concurrence scandaleuse vis-à-vis de la production de sucre de canne des pays en voie de développement. On a parlé d'exploitation à différentes reprises: je crois que c'est un cas typique, et, au demeurant, contraire à toutes les règles d'une saine rentabilité économique.

.../...

Dans ces conditions, il convient de négocier sur de longues périodes une politique mondiale de transformation des structures et des techniques agricoles. La F.A.O. est l'organisme le plus qualifié pour essayer de la préparer à assez longue échéance. La meilleure méthode consisterait à reconnaître que, pour chaque grande catégorie de produits, les pays du monde industrialisés devraient prendre l'engagement de consacrer chaque année aux importations en provenance des pays en voie de développement un certain pourcentage de l'augmentation de leur consommation nationale. Pourcentage fixé dix ans à l'avance, car ce n'est pas quelque chose qui s'improvise. Cela se négocie, cela se prépare et cela se réalise sur une longue période, si on veut être capable de le faire d'une manière qui soit efficace et sans trop de souffrances pour les uns et les autres dans les périodes intermédiaires. Nous devons souligner ce point: la nécessité d'une période transitoire juridiquement organisée par voie contractuelle."

Bureau de Genève

Genève, le 22 mars 1972